



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 28 novembre 2000**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 38

Convocation du Conseil Municipal :  
le 16 Novembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Novembre 2000

**Régime indemnitaire - Prime exceptionnelle aux cadres d'emplois  
des agents de salubrité et conducteurs exerçant leur fonction au  
service collecte des déchets ménagers**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,  
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,  
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard  
NEBAS

*Conseillers :*

Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal  
BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,  
Mme Martine COURJAUD, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine  
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.  
Claude VITELLINI, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert  
PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

**Secrétaire de séance :** Isabelle ANELONE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.  
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
M. Patrick ARNAUD donne pouvoir à M. Jean-Michel PASSERAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Maryse ROUZIER, M. Luc DELAGARDE, Mme Claire MINALI-BELLA, M. Frédéric  
ROUILLE, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques  
VANDIER

DELIBERATION D200552

**CONSEIL MUNICIPAL DU 28 novembre 2000**

**Direction Ressources Humaines**

**Régime indemnitaire - Prime exceptionnelle aux cadres d'emplois  
des agents de salubrité et conducteurs exerçant leur fonction au  
service collecte des déchets ménagers**

Monsieur Jean-Robert BEJUGE, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Par délibération du 20 janvier 1999 le conseil municipal a adopté un régime indemnitaire de 6.448 F par an aux agents de certains grades des catégorie B et C dont les agents de salubrité et conducteurs.

Suite aux négociations qui ont abouti à la signature d'un protocole d'accord, il est proposé de verser une prime exceptionnelle de 1.500 F aux agents des cadres d'emplois d'agents de salubrité (éboueurs) et conducteurs (conducteurs de benne) et de 2.000 F aux chefs de garage, exerçant leur fonction au service collecte des déchets ménagers au titre de l'année 2000. Cette indemnité sera versée en décembre 2000 par référence aux textes de la Fonction Publique d'Etat, notamment sur la base de l'IEMP.

S'agissant de la compétence collectes des déchets ménagers relevant de la Communauté d'Agglomération de Niort au 1er janvier 2001, les agents concernés verront leur régime indemnitaire fixé au titre de l'année 2001 par le bureau de la Communauté d'Agglomération de Niort.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- attribuer une prime exceptionnelle aux cadres d'emplois des agents de salubrité et conducteurs exerçant leur fonction au service de la collecte des déchets ménagers.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Jean-Robert BEJUGE

[Ordre du jour](#)